

APPEL DE CHARLES TORDIMAN A TOUS LES MACONS DU R.E.A.A

Chers Frères,

Nous voilà arrivés à la croisée des chemins entre une maçonnerie de parade, qui a montré ses limites et dont nous ne voulons plus et une maçonnerie humble et authentique qui s'apprête à renouer avec sa finalité initiatique en se débarrassant définitivement d'une administration judiciaire par essence profane.

Nous vivons des moments certes difficiles, mais aussi fondateurs et historiques.

La situation actuelle résulte d'un constat alarmant et aboutit à la nécessité d'opérer un choix devenu urgent.

Le constat

Depuis plusieurs années les déviations profanes, telles que la médiatisation voulue par l'ancien Grand Maître, les interventions politiques, la course aux effectifs, le syncrétisme imposé aux différents rites et, dernièrement, la rupture avec les juridictions, ont dévoyé la démarche maçonnique.

Nul n'est besoin de s'appesantir sur cette funeste énumération.

La gouvernance démissionnaire de la GLNF s'est enfermée dans une logique de terre brûlée et de destruction totale et s'est abritée derrière une administration judiciaire ruineuse et contre productive.

Nous sommes nombreux à avoir été traités comme des parias, accusés de tous les maux, à avoir été suspendus, radiés, ou « démissionnés » par ceux qui ont déshonoré la maçonnerie française et l'ont discréditée auprès de toutes les instances internationales.

Les maçons écossais sont sans doute ceux qui ont été attaqués le plus violemment et le plus injustement, qualifiés de « rouges », voués aux gémonies et suspendus en masse.

Nous devons malheureusement constater que ces mesures arbitraires n'ont été rendues possibles qu'avec l'accord de l'administrateur judiciaire (l'exclusion et la radiation étant des sanctions civiles) qui, de ce fait, ne bénéficie plus d'aucun crédit.

La dernière A.G organisée par Me Legrand plus d'un an après sa nomination, alors que le jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris avait ordonné <u>le 9 décembre 2010</u> la convocation « sans délai » de cette instance, constitue le point culminant d'une parodie qui n'a que trop duré.

Comment ne pas s'indigner de ce corps électoral opportunément recomposé au gré de l'ancien Grand Maître qui, s'il n'est pas allé jusqu'à lui renouveler sa confiance, n'a pas hésité à donner son quitus de gestion et à voter les cotisations ?

Que deviennent dans cet imbroglio profane les frères ou les loges suspendus par centaines et les instances disciplinaires dont l'objet était d'écarter les opposants identifiés ?

L'ancien Grand Maître, partiellement désavoué par ceux là mêmes qu'il avait placés pour verrouiller l'assemblée, continue aujourd'hui encore à clamer que son mandat se poursuit; même si l'administrateur judiciaire, dont le principal souci semble être de recouvrer les cotisations, lui aurait, dit-on, interdit l'accès à son bureau.

Nous sommes tous conscients que l'ancien Grand Maître n'a pas agi seul et qu'il a bénéficié de nombreuses complaisances avec lesquelles il nous faut rompre définitivement.

Un climat délétère s'est enraciné nous éloignant chaque jour davantage de ce qui constitue le fondement même de notre engagement.

Pendant des mois nous avons patienté dans l'attente d'une solution judiciaire qui s'avère déficiente et inadaptée.

Certains croient encore qu'il est possible de sauver notre institution en « combattant de l'intérieur » alors même que la GLNF est devenue une administration profane qui ne bénéficie plus d'aucune reconnaissance internationale et que la situation actuelle risque de favoriser la résurgence d'instances ou de personnages dont nous ne voulons définitivement plus.

Inconscients du danger les mêmes croient encore devoir demander la transformation du mandat judiciaire ad'hoc en administration provisoire qui aurait pour effet de prolonger et de renforcer le mandat de l'administrateur judiciaire !

Au surplus, une « reconstruction de l'intérieur » (expression impropre à l'égard d'une administration judiciaire qui agit nécessairement de l'extérieur) risque de s'avérer incapable d'enrayer le flot des démissions de ceux de nos frères qui n'ont pas d'ores et déjà été exclus mais qui constatent chaque jour le décalage grandissant entre la sincérité de leur démarche et les dévoiements d'une institution dont ils sont devenus les otages.

Beaucoup d'entre nous, sans doute les plus nombreux, déçus dans leurs aspirations et meurtris dans leur intégrité, nous ont d'ores et déjà quittés et ce mouvement risque de s'amplifier tant la crainte de renouer avec les pratiques antérieures est grande.

Dans ce contexte chaotique, divers mouvements d'opposition se sont constitués et se sont même regroupés dans un Comité de pilotage.

L'ULRF, qui est aujourd'hui la force la plus dynamique, la seule à regrouper déjà plus 500 loges régulières et plus de 7.000 frères ayant adhérés à titre individuel, a organisé ses conventions provinciales et a tenu sa convention nationale le 28 janvier dernier.

Le REAA, rite le plus pratiqué au monde, y est très largement représenté, et nous pouvons en être fiers.

Le choix

Des décisions importantes ont été prises lors de la convention nationale du 28 janvier 2012.

Il a tout d'abord été décidé que l'ULRF développerait sa vocation d'association de défense des loges et de leurs membres.

Et, dans l'hypothèse, malheureusement de plus en plus vraisemblable, d'une résurgence, sous une autre forme de l'ancienne équipe, et (ou) du maintien d'une administration judiciaire par nature profane, il a été décidé de créer, sous la forme d'une fédération de Grandes Loges par rite, <u>une nouvelle obédience</u> permettant de renouer avec une authentique pratique de la maçonnerie ; de préserver la régularité et, si possible, de recouvrer la reconnaissance internationale.

Cette formule, qui s'inspire du modèle allemand, est sans doute la plus respectueuse de la spécificité de chaque rite dont la diversité est aussi une source inépuisable de richesse.

Nous travaillons donc en ce moment même à la création, à côté de la Maison des Maçons du rite Français, du rite Emulation, du rite Rectifié et des rites Anglo-Saxons (notamment le rite York et le rite Standard d'Ecosse) d'une Maison des Maçons du REAA pour la France susceptible de rejoindre une Fédération de loges régulières porteuse de notre espérance.

Les principes retenus sont les suivants :

1°/ Respect des Landmarks et des principes de la reconnaissance internationale :

- Foi en une puissance suprême exprimée sous le nom de GADLU
- > Obligations prises sur le Volume de la Loi Sacrée
- Interdiction de toute discussion religieuse, politique ou sociale
- Indépendance stricte des trois 1ers degrés
- Pas d'inter-visite avec des corps maçonniques non reconnus
- Discrétion de l'engagement, en privilégiant un rayonnement par l'exemplarité.

2°/ Primat de la démarche spirituelle et homogénéité du rite :

Seul compte le cheminement initiatique qui repose sur le rite, par essence intemporel, qui en est le véhicule.

3°/ Loges souveraines:

Seule la Loge initie et transmet, disposant d'une véritable autonomie financière. Les Loges sont le fondement et le tissu de la nouvelle organisation.

Le Grand Maître tient sa légitimité des loges qui constituent le tissu et le soubassement de l'obédience.

4°/ Mode d'organisation:

Les Loges sont regroupées en Grandes Loges, par rite, ce qui garantit :

- Le respect des us et coutumes, l'égale dignité des rites ;
- Un parcours maçonnique fondé sur une démarche spirituelle dans les trois 1ers degrés du rite, et non sur des « honneurs administratifs » ;
- ➤ L'assimilation de la méthode spécifique de progression initiatique proposée par le REAA, dont les VM et les surveillants sont les meilleurs gardiens, sans pour autant exclure un accompagnement par une loge nationale d'instruction ;
- L'Adhésion de la Grande Loge du REAA pour la France à une charte de principes traditionnels et immémoriaux.

5°/ Des Grandes Loges fédérées en une Grande Loge Unie, responsable de :

- La cohérence de l'ensemble
- > La représentation nationale et internationale
- L'organisation des moyens mutualisés au service des Loges

6°/ Dans une organisation administrative réduite au minimum, pour :

- Réduire les frais de fonctionnement
- ➤ Faire baisser les cotisations
- Faire disparaître les « aparatchiks »

Les décors ostentatoires n'auront plus cours et chacun portera le tablier de son rite (apprenti, compagnon, maître et ancien vénérable maître).

7°/ Et fondées sur des principes constitutionnels :

- Principe de subsidiarité : les problèmes sont traités à l'échelon le plus proche possible des Loges
- Séparation des pouvoirs : tout particulièrement le pouvoir disciplinaire avec la mise en place d'une structure disciplinaire complètement indépendante intégrant une procédure de destitution du Grand Maître.
- Election des responsables pour des mandats courts, tout en évitant l'écueil d'un système électoraliste. Le Grand Maître élu sera, avant tout, le gardien de l'harmonie et l'architecte des équilibres. L'obédience organise, unit et préserve.

Ces axes forts et respectueux de la tradition, porteurs de nos espoirs et de nos idéaux, nous permettront de participer activement au processus de refondation totale d'une authentique maçonnerie dans la voie spécifique tracée par le REAA.

La situation actuelle ne saurait, en effet, perdurer et il nous faut reprendre fermement notre avenir en mains en participant à la sauvegarde des trois 1^{ers} degrés de notre rite, qui sont par définition intemporels et inaliénables.

C'est pourquoi, j'appelle tous les maçons du REAA à rejoindre sans tarder et dans une même dynamique la Maison des Maçons du R.E.A.A, prémisses d'une Grande Loge Ecossaise pour la France dont les statuts sont en cours d'élaboration.

Les frères qui n'auraient pas encore rejoint l'Union peuvent le faire via <u>Adhésion individuelle en</u> <u>ligne</u>

D'ores et déjà, nous avons mis en place les premières actions :

- Dans les prochains jours vous aurez accès au site de la maison des maçons réguliers du R.E.A.A. dont l'adresse vous sera communiquée dès sa mise en ligne. Un bulletin d'adhésion dédié à la Maison des Maçons réguliers du R.E.A.A. sera notamment à la disposition de ceux qui ne veulent pas utiliser la procédure en ligne.
- Le rite écossais ancien et accepté tiendra son assemblée constituante le <u>24 mars 2012 à <u>14h00</u> dans le grand temple historique de Neuilly-Bineau, à laquelle participeront, dans un <u>1^{er}</u> temps, les délégués de l'Union appartenant au R.E.A.A.</u>

En raison du nombre considérable de maçons écossais ayant adhéré à l'Union et de l'absence de budget, il nous est impossible de réunir toutes les loges dans un espace suffisamment grand pour les accueillir tous ; ce qui pourra être fait dans un second temps.

Cette assemblée aura lieu le même jour que celle du rite français qui se réunira à Tours.

L'union symbolique des rites trace ainsi, pour tous les maçons sincères, la voie de l'espérance.

Charles TORDJMAN